

Date de dépôt : 8 janvier 2015

Rapport

de la Commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO pour l'année 2014 (CIP HES-SO)

Rapport de M. Patrick Saudan

Mesdames et
Messieurs les députés,

Vous trouverez ci-après le rapport de la Commission interparlementaire de contrôle des HES-SO et HES-S2 pour l'année 2014 (CIP HES-SO).

Pour rappel, le premier rapport (RD 551) a été déposé le 11 novembre 2004, le deuxième (RD 604) le 17 octobre 2005, le troisième (RD 659) le 13 novembre 2006, le quatrième (RD 708) le 29 octobre 2007, le cinquième (RD 760) le 27 octobre 2008, le sixième le 16 octobre 2009 (RD 807), le septième le 2 novembre 2010 (RD 850), le huitième le 1^{er} novembre 2011 (RD 899), le neuvième le 26 novembre 2012 (RD 953) et le dixième le 15 novembre 2013 (RD 1034).

Ce rapport est transmis conjointement aux Grands Conseils des cantons de Berne, Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel, Genève et Jura. Ce onzième rapport a été écrit par Patrick Saudan, député au Grand Conseil du canton de Genève, président pour 2014 de la Commission interparlementaire de contrôle HES-SO.

RAPPORT ANNUEL 2014 DE LA COMMISSION INTERPARLEMENTAIRE DE CONTRÔLE HES-SO (CIP HES-SO)

Mesdames et Messieurs les Présidents des Grands Conseils des cantons de Berne, Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel, Genève et Jura,

Mesdames et Messieurs les députés,

Conformément aux dispositions de la convention régissant la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), la commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO (CIP HES-SO) établit un rapport annuel à l'intention des parlements qui y ont délégué leurs membres (7 par canton). Le présent rapport couvre l'année 2014.

1. INTRODUCTION / PRÉAMBULE

Le bureau de la commission est composé des présidents des délégations cantonales, soit Mmes et MM. les Députés :

Solange Berset	Fribourg, Vice-présidente 2014
Francis Charmillot	Jura
Caroline Gueissaz	Neuchâtel
Catherine Labouchère	Vaud
Marcelle Monnet Terrettaz	Valais
Patrick Saudan	Genève, Président 2014
Dave von Kaenel	Berne

Fonctionnement de la commission

La commission a siégé à trois reprises en 2014 soit les 27 janvier, 16 juin et 29 septembre. Ces séances ordinaires ont été précédées de 3 séances du bureau pour préparer les travaux de la commission. Une quatrième séance du bureau a eu lieu le 3 novembre pour faire le bilan de l'année en cours et définir les priorités de l'année 2014.

Les délégations genevoise et bernoise ont été entièrement renouvelées. Elles sont composées, pour Genève de : M^{mes} et MM. Jean-Michel Bugnion, Stéphane Florey, Jean-Luc Forni, Jean-François Girardet, Caroline Marti, Rémy Pagani et Patrick Saudan, président, et pour Berne (qui a siégé pour la première fois lors de la séance du 29 septembre) de : M^{mes} et MM. Dave Von

Kaenel, président, Pierre Amstutz, Peter Gasser, Philippe Messerli-Weber, Anne Speiser-Niess et Nicola Von Greyerz.

La secrétaire de la commission est M. Yvan Cornu, en fonction depuis le 1 août 2013.

2. GOUVERNANCE HES-SO (COMITÉ GOUVERNEMENTAL ET ÉQUIPE RECTORALE), OBJECTIFS ET ENJEUX STRATÉGIQUES, ET MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION INTERCANTONALE (DÉMARCHE TRANSITION)

Comité gouvernemental

Lors de la séance du 27 janvier, Mme Baume-Schneider a rappelé que la HES-SO a fêté, en 2013, son quinzième anniversaire. Elle a expliqué également les changements qui ont eu lieu au sein du Comité gouvernemental à la suite des élections, à savoir la représentation du canton du Valais par M. Oskar Freysinger et la représentation du canton de Genève par M^{me} Anne Emery-Torracinta. Le Comité gouvernemental est donc composé de la manière suivante : M^{mes} Elisabeth Baume-Schneider (Arc), Anne-Catherine Lyon (Vaud), Anne Emery-Torracinta (Genève), MM. Oskar Freysinger (Valais) et Beat Vonlanthen (Fribourg). Lors de la séance du 29 septembre, elle a mentionné l'augmentation de 3.5 % du nombre d'étudiants qui atteint ainsi 19'400 pour cette année. Les augmentations les plus importantes concernent les domaines Économie et Services, Ingénierie et Architecture ainsi que le domaine Santé. Deux nouveaux bachelors ont été ouverts, la Danse contemporaine à la Haute école de Théâtre de Suisse Romande et l'Ostéopathie à la Haute école de santé Fribourg.

Équipe rectorale

Durant cette même séance et celle du 16 juin, M^{me} Luciana Vaccaro a présenté la nouvelle équipe rectorale et son organisation :

- Dicastère Affaires générales et finances, sous la responsabilité de M^{me} Luciana Vaccaro, Rectrice
- Dicastère Enseignement, sous la responsabilité de M. Yves Rey, Vice-recteur
- Dicastère Recherche et Innovation, sous la responsabilité de M. Patrick Furrer, Vice-recteur
- Dicastère Qualité, sous la responsabilité de M. Denis Berthiaume, Vice-recteur

- Secrétariat général, sous la responsabilité de M^{me} Sarah Kopse, Secrétaire générale
- 6 domaines de formation (Design et Arts visuels, Economie et Services, Musique et Arts de la scène, Ingénierie et Architecture, Santé, Travail social), directement rattachés au Rectorat

A la suite de la nomination de M. Rey en qualité de Vice-recteur pour l'Enseignement, le domaine Économie et Services est à la recherche de son nouveau responsable. M^{me} Catherine Hirsch, directrice de la Haute École d'Ingénierie et de Gestion du canton de Vaud, assure l'intérim.

Un nouveau service, appelé *Développement et Accréditation institutionnelle*, a été mis en place. Il est dirigé par M. Patrice Hof, ancien responsable de la démarche Transition. En effet, suite à l'entrée en fonction du Rectorat, la mise en œuvre de la convention intercantonale est assumée par le Rectorat. M. Hof reste en charge de tout ce qui touche au développement et à l'accréditation institutionnelle, en lien direct avec la Rectrice, surtout en ce qui concerne la stratégie institutionnelle sur laquelle le Rectorat est en train de travailler.

De plus, le service DEVPRO – *Développement professionnel* – (anciennement appelé DIDAC) a été restructuré afin de fournir des outils de développement professionnel à tout le personnel académique de la HES-SO.

Lors de la séance du 29 septembre, M^{me} Vaccaro a signalé que trois recrutements sont en cours à la HES-SO. Il s'agit des postes suivants : responsable du domaine Économie & Services, conseiller-ère aux affaires internationales et directeur-trice financier.

Un responsable du domaine Économie & Services a été nommé mais son nom n'est pas encore communiqué car il doit donner sa démission. Pour le poste de conseiller-ère aux affaires internationales, M^{me} Luna Iacopini a été nommée et débutera le 15 octobre 2014 à 50%.

Lors de la dernière séance (29 septembre), M^{me} Vaccaro a annoncé avec beaucoup de regret la démission de M. Patrick Grossen, Directeur financier, pour la fin de l'année, après 7 ans de services extrêmement appréciés. Elle l'a remercié publiquement de l'avoir accompagnée durant sa première année à la tête du Rectorat.

Objectifs et enjeux stratégiques

M^{me} Vaccaro, lors des 3 séances de 2014 a mentionné les axes et enjeux stratégiques les plus importants pour cette institution :

- le développement d'une culture de la qualité au sein de la HES-SO ;

- l'aide à la recherche au sein de la HES-SO ;
- l'aide à la formation pour les personnes déjà en emploi, et ;
- comment pallier les conséquences néfastes de la votation du 9 février 2014 sur les programmes de coopération avec l'international où la HES-SO est partie prenante, en particulier Erasmus et Horizon 2020.

Concernant la qualité : la HES-SO veut développer une aide au pilotage institutionnel (évaluation et statistiques), une politique institutionnelle en matière de ressources humaines (relève du corps professoral et de recherche), et un soutien au développement professionnel du personnel académique, sans oublier une mise en place d'instances participatives qui correspondent à une vie académique.

Concernant la recherche : il faut améliorer les chances d'obtenir des financements externes. Il y aura donc la constitution d'une unité HES-SO de soutien à la recherche et un renforcement des liens avec les bailleurs de fonds comme le FNS (développement d'instruments propres aux HES). Cette recherche sera valorisée par le biais de rencontres régulières (carrefour des Créateurs).

Par rapport à la formation dans une HES, il y a deux points essentiels : la formation en emploi et la formation continue.

Ces formations s'adressent à des personnes qui travaillent et l'option est donc de pouvoir suivre une partie des cours via les formations en ligne qui permettent un mode d'apprentissage mixte (une partie des cours en ligne et une partie en présenciel, ce qui permet de préserver le lien avec l'enseignant). Cette année, la HES-SO a mis en place des formations pilotes et a octroyé une partie du budget aux fonds d'impulsion afin de créer un à trois cours en ligne. Actuellement, la HES-SO bénéficie déjà d'un centre appelé Cyberlearn, situé dans le canton du Valais, et dans lequel les cours seront enregistrés.

Conséquences de la votation du 9 février : à la suite de l'adoption de l'initiative sur l'immigration de masse le 9 février 2014, la Suisse été rétrogradée au statut de Pays Tiers Industrialisé pour Horizon 2020 et de pays partenaire pour Erasmus+.

Horizon 2020

Le 8ème programme cadre de recherche et d'innovation 2014-2020 (appelé Horizon 2020) est budgété par la Commission Européenne à hauteur de 77 milliards d'euros. Il comporte 4 piliers : Excellence scientifique 24.5 mrd. € 31,7% ; Primauté industrielle 17 mrd. € 22,1 ; Défis sociétaux 29.7 mrd. € 38,5 ; Mesures transversales 5.9 mrd. € 7,7%.

Les deux volets « primauté industrielle » et « défis sociétaux » sont davantage adaptés aux HES, dans la mesure où les projets qui forment le cœur de ces deux priorités sont axés sur la pratique, avec une focalisation sur l'innovation et le transfert vers l'économie et la société. Le 25 juin 2014, le Conseil fédéral a arrêté des mesures transitoires pour financer directement les participations suisses à des projets d'Horizon 2020 sur le mode projet par projet. Par communiqué de presse du 12 septembre 2014, le SEFRI a annoncé que la Suisse et l'Union Européenne se sont mises d'accord sur une association partielle de la Suisse au premier pilier « Excellence scientifique » du programme Horizon 2020, pour la période du 15 septembre 2014 à fin 2016. Cet accord ne modifie en rien la situation pour les piliers 2 et 3. Un accord correspondant doit encore être approuvé par le Conseil fédéral avant d'être signé vraisemblablement en décembre 2014. Cette association partielle de la Suisse permet aux chercheurs suisses de participer dès le 15.09.2014 et jusqu'à fin 2016, en tant que partenaires associés à droits égaux, à toutes les activités du premier pilier d'Horizon 2020, avec un financement direct par les fonds européens.

Pour les autres appels à propositions d'Horizon 2020 (2^e et 3^e piliers), la Suisse garde le statut de pays tiers. Les chercheurs suisses dans ces projets seront soutenus par un financement direct de la Confédération via le SEFRI. Ce mode de financement «projet par projet» avait déjà prévalu pour la participation de la Suisse aux programmes-cadres de recherche de 1992 à 2004. Les mesures transitoires couvrent également le financement de l'instrument «Temporary Backup Scheme» mis en place le 8 mars 2014 par le Fonds National Suisse (FNS) pour financer les requêtes qui ont échappé aux chercheurs suisses lors des appels à propositions pour les projets individuels du Conseil européen de la recherche (bourses « Starting Grants » et « Consolidator Grants ») déposés avant le 15 septembre 2014.

Les perspectives futures peuvent se résumer ainsi :

- l'association partielle de la Suisse au 1^{er} pilier de H2020 est limitée à la période du 15 septembre 2014 à fin décembre 2016 ;
- dès l'année 2017, deux scénarios doivent être envisagés : soit la Suisse sera pleinement associée à Horizon 2020, soit elle aura le statut de pays tiers pour l'ensemble des actions du programme. Le scénario retenu dépendra de la reconduction de la libre circulation des personnes en Suisse et de son extension à la Croatie.

L'objectif déclaré du Conseil fédéral reste la pleine association de la Suisse à H2020. L'association partielle de la Suisse à H2020 constitue un élément important pour l'intégration de la recherche suisse en Europe et pour

assurer sa compétitivité internationale. L'impact de cette association partielle pour les hautes écoles spécialisées sera certainement moindre que pour les universités et les écoles polytechniques fédérales. De par le caractère plus appliqué des travaux de recherche menés dans les HES, les thématiques abordées dans les 2^e et 3^e piliers de H2020 offrent assurément de plus larges perspectives de collaboration pour les HES en général et la HES-SO en particulier.

Erasmus+

Le Programme pour l'Éducation, la Formation, la Jeunesse et le Sport 2014-2020 (Erasmus+) est financé à hauteur de 14.7 milliards d'euros.

Outre des mesures en faveur de la mobilité d'études et de stages, ce programme inclut notamment :

- la mobilité du personnel enseignant ;
- des partenariats stratégiques en matière d'innovation et d'échanges de bonnes pratiques ;
- des coopérations entre le monde de l'éducation et celui de l'entreprise (« alliances de la connaissance » et « alliances sectorielles »)
- des projets visant le développement de l'éducation numérique et l'utilisation des TIC.

Depuis le 26 février 2014, la Commission européenne a suspendu les négociations concernant la participation de la Suisse, rétrogradée au rang de pays partenaire pour Erasmus+. Le 7 mars, le Conseil fédéral a décidé de revenir au système de participation indirecte qui prévalait avant 2011, et qui prévoit le financement des bourses tant pour les étudiants suisses partant à l'étranger (sortants) que pour les étudiants étrangers souhaitant venir en Suisse (entrants).

Dans le système de participation directe, la Suisse n'aurait payé que les bourses d'étudiants sortants. Le financement des étudiants entrants est nécessaire pour assurer le respect du principe de réciprocité ; dans le cas contraire, le risque est que nos institutions partenaires se refusent à continuer la collaboration ou à exempter les étudiants suisses des taxes. Le 19 septembre, le Conseil fédéral a annoncé la continuité de la solution indirecte pour Erasmus+ pour les années 2015 et 2016 avec une garantie de financement par le biais de mesures transitoires. Les coûts doivent être couverts par le crédit budgétaire originellement destiné aux contributions obligatoires versées à la Commission européenne pour l'année 2014 (22,7 millions de francs). Sur ce dernier, une somme de 15 millions est

spécifiquement réservée à la mobilité d'études et de stages de l'enseignement supérieur (Erasmus) incluant les étudiant-e-s et le personnel. Le financement de la solution indirecte pour 2015 se montera à 23.9 millions de francs et pour 2016 à 25.1 millions de francs. Ces montants permettront de financer les appels à projets de ces deux années incluant la mobilité de type Erasmus pour 2015/2016 et 2016/2017. Les montants des bourses ont été communiqués le 22 mai par la Fondation ch. Elles se montent pour les étudiants sortants à 300 francs contre 420 francs pour les stages (par mois). Pour la mobilité entrante, les bourses d'études oscillent entre 360 et 420 francs en fonction du pays d'envoi. Le montant des stages entrants est de 420 francs. Par ailleurs, la mobilité du personnel est aussi prévue (170 francs par jour). La participation aux projets communs comme les alliances de la connaissance et les partenariats stratégiques est aujourd'hui strictement limitée en fonction du statut de la Suisse. Les partenaires suisses ne peuvent pas assumer de coordination, ne peuvent pas soumettre directement et doivent faire la preuve d'un apport unique au projet (clause de plus-value).

La solution transitoire pour 2014/2015 s'accompagne de restrictions et n'offre pas la diversité d'Erasmus+ en termes de possibilités de participation. Elle crée néanmoins les conditions nécessaires pour garantir la concrétisation de la mobilité à des fins d'apprentissage à tous ceux qui ont déjà déposé une demande ou envisagent de le faire. Elle offre aux participants suisses le maximum de continuité possible dans l'optique d'un rétablissement ultérieur de la pleine association à Erasmus+, lequel demeure l'objectif visé par le Conseil fédéral. Dans la mesure où les institutions suisses n'ont plus le droit d'utiliser le terme « Erasmus+ », l'ensemble des accords déjà signés ont dû ou doivent encore être renégociés. Les effets sur la mobilité seront connus réellement au moment du rapport intermédiaire (février 2015). On peut déjà relever que les partenaires européens sont en règle générale réceptifs à la situation suisse et acceptent la solution transitoire. Il existe des cas, heureusement minoritaires, où les partenaires ont refusé de signer des accords avec des institutions suisses. Cette situation est suivie par le SEFRI et la fondation ch.

Mise en œuvre de la convention intercantonale (démarche transition)

Lors de la séance de juin 2013, M. Hof avait déjà présenté un état des lieux de la démarche de mise en œuvre de la convention intercantonale (celle-ci devra être opérationnelle au début 2015). Lors de la séance du 29 janvier, il a mis l'accent sur les travaux actuellement en cours qui concernent :

- la mise en place d'un système contractuel permettant l'élaboration de la stratégie pour 2015-2020 (projet 1) ;

- l'organisation du fonctionnement des organes, des domaines et des services centraux de la HES-SO (projet 2) ;
- la mise en place des organes participatifs, la définition du système électoral et le lancement de la Commission statutaire (projet 3) ;
- la mise en œuvre de la norme comptable et l'adaptation des outils comptables (projet 4) ;
- la rédaction de règles communes pour le personnel en termes de typologie des fonctions (projet 5) ;
- la mise à jour des textes normatifs (projet 6) ;
- les adaptations du système d'information pour permettre un pilotage intégré (projet 7).

A noter que l'équipe pour cette mise en œuvre de la convention comporte 2,5 ETP, qu'elle implique 100 personnes, que 800 personnes ont déjà été vues dans les différentes écoles (Carrefours transition), que le Comité gouvernemental a provisionné 3.9 millions, dont 1.3 a déjà été libéré. Suite à l'entrée en fonction du Rectorat, la mise en œuvre de la convention intercantonale est assumée dorénavant par cette instance.

3. INTERPELLATION, RÉOLUTION OU POSTULAT DE LA COMMISSION

Lors des séances du 2 mai et 3 octobre 2011, la Commission interparlementaire de contrôle HES-SO et HES-S2 avait délibéré d'un projet de postulat sur les étudiants étrangers dans le domaine de la musique, présenté par la délégation neuchâteloise. Il a été adopté dans une forme modifiée lors de la séance du 3 octobre 2011 par 27 oui, 3 non et 4 abstentions. Par courrier du 10 octobre 2011, il a été transmis au Comité stratégique de la HES-SO. Le postulat invitait le Comité gouvernemental de la HES-SO à « *étudier les voies et moyens (ex. : amélioration de la formation musicale préalable en Suisse romande, promotion accrue de nos HEM en Suisse allemande et au Tessin) qui permettront d'assurer une plus forte présence dans ces établissements d'étudiants domiciliés en Suisse.* » Des délibérations de la Commission interparlementaire, consignées dans le procès-verbal N°3/2011, les éléments suivants avaient été retenus :

- les rédacteurs du postulat n'avaient pas demandé des mesures telles qu'un quota d'étudiant-e-s suisse ou des taxes d'études différenciées ;
- la responsabilité de cantons était soulignée, en particulier pour l'enseignement au secondaire II et dans la préparation des candidat-e-s aux concours d'admission de la HES-SO ;

- le système en vigueur permettait le maintien d'un très haut niveau de formation des musiciens professionnels en Suisse occidentale, avec un rayonnement international ;
- certaines délégations cantonales étaient partagées quant au soutien au postulat.

La commission interparlementaire avait invité, lors de la séance du 23 septembre 2013, le responsable du domaine musique, Monsieur Philippe Dinkel. Ce dernier avait clairement déclaré que le maintien du très haut niveau de formation dans les HEM était indissociable de conditions d'admission exigeantes. A la suite de sa présentation, la commission avait souhaité obtenir des précisions sur la formation préprofessionnelle dans les cantons ayant des sites décentralisés des hautes écoles de musique de la HES-SO. Durant l'automne 2013, le Rectorat de la HES-SO avait été saisi d'une demande de la HESSO//Genève pour étudier la possibilité d'introduire des taxes d'études différenciées pour les étudiants étrangers. L'enquête menée auprès des domaines d'études et des hautes écoles a montré des divergences importantes dans l'appréciation de la question. Des positions d'entrée en matière et des oppositions de principes fortes ont été communiquées au Rectorat. Après une discussion au sein du comité directeur, il a été décidé d'attendre l'issue du processus législatif sur le plan national, relatif à une différenciation des taxes d'étudiants pour les Ecoles polytechniques fédérales. Ce signal politique au niveau fédéral aura probablement des répercussions sur les universités cantonales et les HES.

La position du Comité gouvernemental de la HES-SO

Sur la base de ces éléments, le Comité gouvernemental de la HES-SO a transmis à la commission interparlementaire de contrôle les réponses suivantes :

Les responsables de l'enseignement musical au niveau secondaire II et préprofessionnel, sont sensibles à la nécessité d'améliorer la préparation à des études de musique au niveau professionnel. Ils constatent que cette mission ne relève pas directement de la HES-SO, mais que les liens institutionnels des hautes écoles de musiques avec les différents conservatoires des cantons facilitent les échanges par rapport aux exigences d'entrée et favorisent les collaborations pour l'enseignement et la pratique de la musique. Un tel objectif est d'ailleurs mentionné dans le plan financier et de développement 2013-2016 de la HES-SO, approuvé par le Comité gouvernemental en novembre 2010 : « *Renforcer l'articulation entre le cycle de formation Bachelor et la formation préprofessionnelle et préparatoire* »

(PFD 2013-2016, p.69). Le Comité gouvernemental souhaite que le domaine de la musique de la HES-SO garde son niveau d'excellence, seul garant pour les diplômés de débouchés professionnels non seulement en Suisse mais également à l'étranger. Toute introduction d'un quota garanti pour les étudiants suisses pourrait entraîner une situation qui compromettrait les chances d'insertion professionnelle des titulaires de la HES-SO. En plus, il n'est pas démontré que le marché d'emploi suisse puisse absorber plus de musiciens professionnels, car il est probable que les diplômés suisses cherchent en premier lieu une insertion professionnelle dans notre pays. Quant à la promotion du domaine de la musique de la HES-SO dans d'autres régions de Suisse, elle se fait notamment lors des prix ou bourses obtenus par les étudiants de la HES-SO (par exemple Bourses de la fondation Hirschmann); ou encore lors de collaboration avec des HEM d'autres régions (exemple, concerts donnés à Genève et Zurich par les hautes écoles de musique des deux villes).

En revanche, il a été convenu entre responsables politiques des HES, réunis au sein du Conseil suisse des HES, que les différentes HES devaient s'abstenir de faire de la publicité dans d'autres régions pour des filières de formation qui y sont également offertes. De telles démarches provoquent la réciprocité et n'ont en fin de compte pas d'effet. Par ailleurs, elles mobilisent des ressources financières et humaines pour le marketing et la publicité qu'il vaut mieux investir dans la qualité de la formation et l'encadrement des étudiants.

Des taxes d'études différenciées pourraient certes décourager un certain nombre de candidats étrangers, mais ne constituent pas une mesure en faveur de l'excellence des candidats suisses. Par ailleurs, une telle mesure si elle devait être envisagée s'appliquerait, pour des questions d'égalité de traitement, à l'ensemble des étudiants étrangers de la HES-SO. Enfin, il convient de rappeler que les effets à long terme de l'Arrêté fédéral sur la promotion de la formation musicale des jeunes, inscrit dans la constitution suisse depuis le 23 septembre 2012, constitueront une réponse aux préoccupations de la commission interparlementaire. L'harmonisation des parcours de formation non professionnels figure au programme de travail de la CDIP. En plus, la nouvelle réglementation vise également à encourager les jeunes gens particulièrement talentueux: ils doivent être plus nombreux à pouvoir mieux exercer leur talent musical. Cette promotion devra à terme permettre à plus de candidats domiciliés en Suisse de réussir les concours d'admission pour des études dans les filières de musique de la HES-SO.

4. FINANCES : BUDGET 2015 ET COMPTES 2013

Budget 2015

Compte tenu des situations budgétaires des cantons, le Comité gouvernemental a demandé une non-croissance des charges partout où cela était possible afin de maintenir la charge des cantons au niveau du budget 2014 (360.5 mios hors éléments extraordinaires). Au vu des éléments négociés avec les hautes écoles et des prévisions d'étudiant-e-s reçues pour la construction du budget, le budget final est réduit de CHF 5 mios par rapport à l'avant-budget. Une économie supplémentaire de l'ordre de CHF 3.5 mios s'avère donc nécessaire. Les discussions menées tant avec le comité directeur que les financiers-ères des hautes écoles ont permis de proposer les mesures suivantes : construction des forfaits formation de base avec une non-croissance des mécanismes salariaux (effet de CHF 1.3 mio.)

Le solde nécessaire de CHF 2.2 mios est réparti entre les hautes écoles selon le tableau ci-dessous (répartition calculée par une réduction théorique des forfaits de 0.57%).

Sur cette base, les montants globaux par haute école en réduction du calcul selon les forfaits 2015 sont les suivants (arrondis au millier):

Haute école	Montant maximum à déduire au boucllement 2015
HES-SO//Genève	725'000.-
Hautes écoles vaudoises	650'000.-
Haute école ARC	199'000.-
HES-SO//Valais Wallis	274'000.-
HES-SO//Fribourg	254'000.-
HES-SO Master	71'000.-
Total	2'173'000.-

Ces montants sont des déductions globales non spécifiques aux filières. Les cantons, respectivement les hautes écoles doivent pouvoir prendre les actions nécessaires et efficaces en fonction des situations particulières de chacun ou chacune.

Si la charge globale des cantons au boucllement 2015 devait être supérieure à CHF 360.5 mios, les subventions accordées aux hautes écoles seraient réduites proportionnellement aux montants ci-dessus et jusqu'à concurrence de ceux-ci.

Concernant les hautes écoles avec des conventions particulières au sens de l'Art. 2 de la Convention, telles que l'EHL, l'école de Changins et la haute école de Théâtre de Suisse Romande, certaines décisions ont été prises :

École Hôtelière de Lausanne : la croissance forte de l'EHL impliquerait une croissance significative du financement accordé par la HES-SO. Cette croissance n'est pas supportable par les cantons qui doivent faire face à des mesures d'économies importantes et décident dès lors de maintenir le financement accordé au niveau de 2014, soit CHF 21.5 mios.

HES en oenologie de Changins : compte tenu des contraintes budgétaires des cantons, il a été demandé à Changins de maintenir un budget prévoyant une subvention identique à l'exercice 2014, soit CHF 4'356'000.-.

Haute École de Théâtre – La Manufacture : compte tenu de la convention qui lie la HES-SO à la HETSR et des informations transmises dans le cadre de la négociation de cette convention, le montant pris en compte au budget 2015 est de CHF 4'230'000.- (2014 : 3'487'000.-). Cette évolution est due à la montée en puissance prévue de la filière danse.

En résumé, la participation des cantons au budget 2015 est la suivante

ARC	47'798'575
FR	45'416'663
GE	99'672'111
VD	121'133'401
VS	45'456'043
Total	359'476'793

Le Comité gouvernemental a adopté ce budget 2015 lors de sa séance du 5 juin 2014 et a également, en vue de l'élaboration du budget 2016, chargé le Rectorat d'établir une première évaluation sur les conséquences financières de modifications potentielles apportées à la structure des groupes de forfaits pour le financement de la formation de base; et d'une modification du niveau des taxes d'études, en se basant sur une comparaison du niveau des taxes au sein de la HES-SO et entre les HES et universités de Suisse.

Comptes 2013

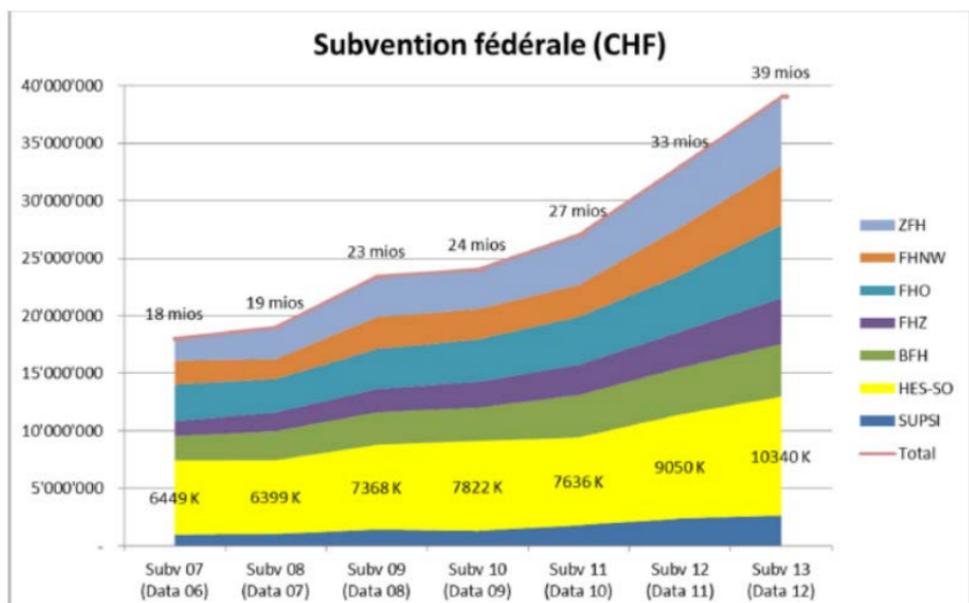
Le boucllement 2013 est le premier sous l'égide de la convention HES-SO entrée en vigueur au 1.1.2013. La HES-SO et la HES-S2 ont été réunies du fait de la convention et il ya donc une seule décision de boucllement. Ces comptes ont été révisés par KPMG et ont été approuvés par le Comité gouvernemental lors de la séance du 5 juin 2014. La HES-SO ne compte aucune filière sous-critique en 2013.

Le nombre d'étudiant-e-s aux comptes 2013 de la HES-SO est supérieur à celui budgété (+2.4 % d'étudiant-e-s accueilli-e-s et +3.5 % d'étudiant-e-s envoyé-e-s). Trois nouvelles filières ont démarré en 2013: Bachelor en Droit économique, Bachelor en International Business Management et Bachelor en Énergie et techniques environnementales. Bien que le nombre d'étudiantes et étudiants ait fortement augmenté, entraînant une augmentation de la subvention versée aux hautes écoles, plusieurs éléments significatifs (*mentionnés en détail dans le rapport sur le boucllement 2013 de la séance de la CIP du 16 juin 2014*) justifient une contribution globale des cantons partenaires se situant finalement légèrement en-dessous du budget :

Evolution des contributions financières cantonales et des facteurs déterminants :

	COMPTES 2013			BUDGET 2013		
	Etudiant-e-s accueilli-e-s (EPT 2/6/4)	Etudiant-e-s envoyé-e-s (EPT 2/6/4)	Contributions financières des cantons (à charge des cantons)	Etudiant-e-s accueilli-e-s (EPT 2/6/4)	Etudiant-e-s envoyé-e-s (EPT 2/6/4)	Contributions financières des cantons (à charge des cantons)
FR	1'797	1'560	44'425'944	1'637	1'529	43'482'766
GE	4'329	3'107	93'752'039	4'231	2'865	91'991'378
Arc	1'269	2'191	47'734'313	1'276	2'260	50'673'358
VD	4'128	3'887	115'712'023	4'071	3'707	116'468'403
VS	1'821	1'613	43'974'066	1'735	1'554	44'039'182
Total			345'598'385			346'655'087

Quant aux subventions fédérales, elles ont été de 126.8 millions et donc supérieures de 3.2 millions par rapport aux estimations du budget 2013, en raison de l'augmentation du nombre d'étudiants.

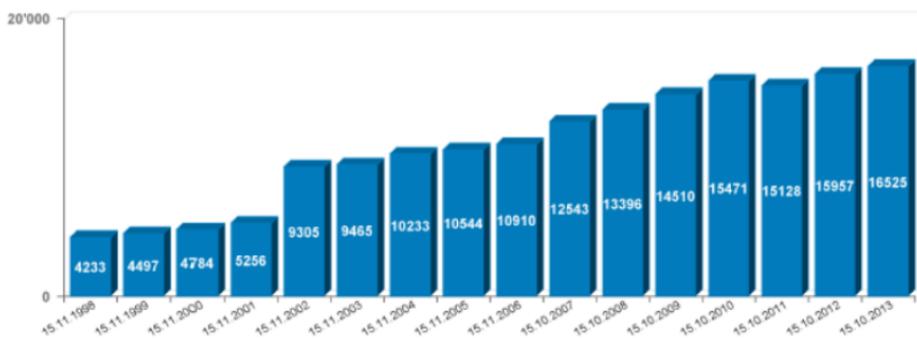


5. ÉVOLUTION DES FILIÈRES ET DU NOMBRE D'ÉTUDIANTS (EFFECTIFS)

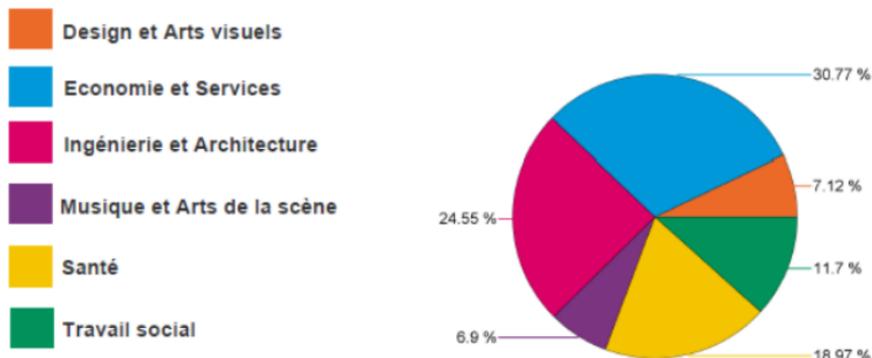
2014 a vu l'augmentation de 3.5 % du nombre d'étudiants en HES-SO, soit 19'400 pour cette année. Les augmentations les plus importantes concernent les domaines Économie et Services, Ingénierie et Architecture ainsi que le domaine Santé.

Les graphiques ci-dessous mettent en évidence l'évolution année par année du nombre d'étudiants jusqu'à fin 2013 et les répartitions par filière.

1.1.a Evolution du nombre d'étudiant-e-s présents aux dates déterminantes



1.2 Répartition des étudiant-e-s par domaine au 15.10.2013



HES-SO - stat / Mars 2014

6. THÉMATIQUES ANNUELLES : ÉTUDIANTS ET DIPLOMES HES, LE DOMAINE TRAVAIL SOCIAL

Étudiants et diplômés HES

Lors de la séance du 27 janvier 2014, M^{me} Vaccaro a présenté l'évolution des profils d'étudiants au sein de la HES-SO ainsi que leur employabilité. Elle a dressé un panorama tiré d'une enquête de 2011 qui démontre que les diplômés HES ont un taux d'employabilité comparable à celui des hautes écoles suisses. Tant les diplômés bachelor que master ont un haut niveau de qualification et une grande facilité d'adaptation pour entrer sur le marché du travail et une grande facilité d'adaptation. La force des HES consiste en leur formation basée sur des stages et projets appliqués et il faut garder impérativement cette distinction avec les Universités. On constate cependant quelques lacunes au niveau de la préparation à la recherche d'emplois. Les compétences linguistiques ainsi que la mobilité (tant *régionale* que *nationale* ou *internationale*) des diplômés HES doivent être améliorées.

M^{me} Sabina Schwyter (*Association faîtière des Alumnis HES*) a donné durant cette séance sa lecture du marché du travail HES.

FH Suisse est l'Association faîtière des diplômé-e-s HES en Suisse. C'est une très grande organisation qui compte environ 44'000 membres à travers 35 organisations alumnis en Suisse. La préoccupation principale de cette association est la politique de formation, les salaires et les perspectives d'emplois. D'après les chiffres de FH Suisse sur les salaires HES 2013 (Suisse alémanique) et 2011 (HES-SO), le salaire moyen d'un jeune diplômé

HES-SO est de 74'000 CHF/an et il se situe 10 ans après entre 100 et 120000 CHF/an selon les types de formation HES.

Le domaine travail social

Lors de la séance du 16 juin 2014, M. Joseph Coquoz a présenté les activités académiques du domaine et la situation sur le marché de l'emploi des futurs diplômés. La formation, dispensée au niveau bachelor dans 4 écoles, donne un bachelor en travail social avec 3 orientations (éducation sociale, service social, et animation socio-culturelle). En 2013, 591 bachelors et 28 masters ont été délivrés au sein de la HES-SO. Depuis 2013, l'admission est régulée et il y avait en 2014, 825 candidats pour 620 places. Le taux de chômage est de 2.2% une année après l'obtention du diplôme et de 0.9% 5 ans après.

Lors de la séance du 29 septembre, M. Bernard Levy (professeur à la HETS Valais et responsable de la filière bachelor) a décrit le Bachelor HES-SO en travail social et Mr Jean-François Bickel (professeur à la HETS Fribourg) le master HES-SO en travail social.

Durant cette séance, M. Adriano Piccoli, étudiant en 3eme année à la HETS Genève et M^{me} Stéphanie Marti (HETS VD), diplômée du Master, ont fait part de leurs aspirations et expériences professionnelles.

Cette thématique a été conclue le 3 novembre lors d' une visite de la HETS de Genève par le bureau de la CIP, qui a pu assister à des cours et s'entretenir avec la directrice de cette école, M^{me} Joelle Libois et plusieurs enseignants.

7. COMMISSION INTERPALEMENTAIRE EN 2015, REMERCIEMENTS ET CONCLUSIONS

Élection au bureau 2015 et calendrier des séances

Conformément au principe de rotation annuelle, M^{me} Solange Berset (FR) sera présidente et M. Francis Charpillot (JU) vice-président. M. Patrick Saudan (GE) quitte le bureau et sera remplacé par M. Jean-Michel Bugnion (GE) qui a été élu par la délégation genevoise pour lui succéder.

La Commission interparlementaire décide de prévoir trois séances en 2015, les lundi 2 février, 22 juin et 28 septembre.

Remerciements

La commission fonctionne efficacement grâce à la collaboration fructueuse des responsables de la HES-SO. Nous tenons à remercier tout particulièrement M^{me} Lucciana Vaccaro, rectrice de la HES-SO, et M^{me} la Ministre Elisabeth Baume-Schneider présidente du Comité gouvernemental. Un grand merci à M. Patrick Grossen, directeur financier qui quitte la HES-SO après 7 années de collaboration fructueuse, durant lesquelles sa compétence a été particulièrement appréciée. Nos remerciements vont aussi à M. Yvan Cornu du secrétariat général du Grand Conseil vaudois pour son efficacité dans l'organisation de nos travaux qu'à M^{me} Carine Billinger pour la tenue des procès-verbaux des séances plénières.

Conclusion

L'année 2014 a été marquée par l'arrivée du Rectorat (brillement incarné par M^{me} Vaccaro) dans la structure HES-SO, la poursuite du succès grandissant de la HES-SO et par la prise en compte des défis liés aux conséquences de la votation du 9 février 2014.

La commission, à l'unanimité, recommande aux Grands Conseils des cantons de Berne, Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel, Genève et Jura de prendre acte du rapport d'activité 2014 de la HES-SO.

Genève, le 12 novembre 2014

Patrick Saudan

Député au Grand Conseil du canton de Genève,

Président pour 2014 de la Commission interparlementaire de contrôle HES-SO